



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20230502-BUR-AG-23-026-DE
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 mai 2023

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement : projet d'élaboration de la palette végétale adaptation climatique

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Miche ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI.

POUVOIRS : -

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement : projet d'élaboration de la palette végétale adaptation climatique

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, introduisant le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou « Fonds vert » ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Considérant le programme « Renaturation des villes et des villages » du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) permettant de financer des solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la présence de la nature en ville ;

Considérant le projet d'élaboration de la palette végétale adaptation climatique, techniques de plantation et outils de gestion ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet d'élaboration de la palette végétale adaptation climatique
- Le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses en € HT			16 800,00 €
Recettes			
	Etat-Fonds vert	80%	13 440,00 €
	Autofinancement CAB	20%	3 360,00 €

- La demande de financement auprès du « Fonds vert », notamment le Fonds Renaturation des villes et des villages - Axe 2 ;

Bureau du 2 mai 2023

OBJET : Plan de financement : projet d'élaboration de la palette végétale adaptation climatique

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo Di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04 MAI 2023
et publication ou notification
du 04 MAI 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI